

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles

Monsieur Patrick ALLEMAND
Conseiller Municipal et Métropolitain
de Nice
2, rue Hôtel de Ville
06364 Nice Cedex 4

Aix-en-Provence, le 09 JUIL. 2019

Conservation régionale
des monuments historiques

Affaire suivie par :
marie-odile.giraud
@culture.gouv.fr

Poste 04 42 16 14 07

Références MOG/ 19/05

Objet : 06 – NICE – Villa Paradiso
Demande de protection au titre des monuments historiques

Monsieur,

Par courrier en date du 29 janvier 2019, vous avez appelé mon attention sur l'édifice cité en objet, souhaitant qu'il fasse l'objet d'une instruction par mes services en vue d'une éventuelle mesure de protection.

Une récente visite de la conservation régionale des monuments historiques, accompagnée par les services de la ville de Nice, a permis de procéder à une première évaluation de l'intérêt patrimonial de cette villa.

Au terme de la visite, et en accord avec la mairie, il a été envisagé la constitution d'un dossier pour être présenté à l'examen de la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Cette délégation a compétence pour évaluer l'opportunité d'une instruction approfondie pour la présentation du dossier en commission plénière.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de la délégation permanente dont la prochaine réunion devrait se tenir au mois d'octobre 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération la plus distinguée

Pour le préfet de Région
Le directeur régional des affaires culturelles

Marc CECCALDI

Copie :

M. André Santelli, Directeur général adjoint pour la culture et le patrimoine – Ville de Nice
M. Luc Albouy, chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.